

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALZERGUES

Nombre de
Conseillers : 10
Présents : 9
Votants : 9

Convocation du :
20 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Valzergues, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier FOISSAC, Maire.

Présents : Mrs FOISSAC Didier, GAYRALD Jean-Claude, TAMALET Mikael, VIGOUROUX Pierre, CANREDON Lionel Mmes LAVAUD Isabelle, CAMBON Anne, CARLES Elodie, OLIVIER Claire

Absent excusé : ARNAL Hugues

Secrétaire de séance : OLIVIER Claire

Monsieur le Président accueille les membres du Conseil municipal avant d'ouvrir la séance et de dérouler l'ordre du jour. Il propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération afin de fixer le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la CCPM.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR MODIFIE :

Approbation du Procès-Verbal du 27 mai 2025,

Délibération – appel d'offre Lotissement,

Délibération tarifs location de la salle des fêtes,

Délibération fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens dans le cadre d'un accord local,

Questions Diverses

1- Approbation du Procès-Verbal du 27 mai 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 mai 2025. Il n'est fait aucune remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération – appel d'offre Lotissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel d'offre concernant l'aménagement du lotissement communal « Camps Bas » est terminé.

Le cabinet GETUDE a remis à la mairie le rapport d'analyse du maître d'œuvre. Trois entreprises ont répondu et vous trouverez ci-dessous le récapitulatif :

N°	Entreprises	OFFRE DE BASE Montant HT
1	SARL STPO	130 465.00 €
2	ARRAZAT Didier et Fils	87 941.00 €
3	SOTRAMECA	87 478.25 €

Après avoir analysé les offres, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise ARRAZAT Didier et Fils. Malgré une offre de base légèrement supérieure (supérieure à moins de 500 €) l'entreprise ARRAZAT Didier et Fils a été choisi pour sa proximité. L'entreprise est située à 2 kilomètres du projet.

3- Délibération tarifs location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les élus qu'il faut revoir les tarifs de réservation de la salle des fêtes qui n'ont pas évolué depuis plusieurs années.

La commission bâtiment s'est réunie en amont et propose les tarifs suivants :

En ce qui concerne l'extention (maximum 20 personnes), la réservation sera gratuite pour des associations Valzerguaises (ménage fait). Pour les habitants de Valzergues, la location sera de 30 €, sachant que seuls les casse-croûtes seront autorisés.

J
E Pour la salle des fêtes, les tarifs applicables au 01 janvier 2026 seront :

LOCATION DE LA SALLE DES FETES	CAS 1 Association de Valzergues but lucratif ou non	CAS 2 Résidents de Valzergues but non lucratif	CAS 3 Particuliers et associations non résidents	CAUTION
Location salle et cuisine	GRATUIT	80 € si supplément un jour 40 €	150 € si supplément un jour 40 €	250 €
Consommation électrique	GRATUIT	Relevé compteur	Relevé compteur	-
<u>Vaisselle</u>				
moins de 50 couverts	GRATUIT	30 €	30 €	150 €
De 51 à 100 couverts	GRATUIT	60 €	60 €	200 €
Plus de 100 couverts	GRATUIT	80 €	80 €	250 €
<u>Emprunt de</u>				
Tables	GRATUIT	GRATUIT	1 €	150 €
Chaises	GRATUIT	GRATUIT	0.20 €	150 €
Le lavage du sol de la salle des fêtes est fait avec une autolaveuse. Par conséquent, les associations de Valzergues devront payer un forfait nettoyage de 20 €.				
La salle des fêtes devra être restituée au plus tard le lendemain de la manifestation AVANT 11H00. En cas de non respect ou de réservation prolongée, un supplément sera facturé par journée supplémentaire.				

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer ces tarifs pour toute location qui aura lieu dès le 01 janvier 2026.

4- Délibération fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens dans le cadre d'un accord local

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les Communes membres de la Communauté un accord local, fixant à 29 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
MONTBAZENS	1 444	7
LANUEJOULS	761	3
ROUSSENNAC	618	2
VAUREILLES	489	2
DRULHE	451	2
GALGAN	367	2
LUGAN	359	2
LES ALBRES	344	2
PRIVEZAC	342	2
COMPOLIBAT	334	2
BRANDONNET	291	1
VALZERGUES	204	1
PEYRUSSE LE ROC	202	1

Total des sièges répartis : **29**

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer à **29** le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté du Plateau de Montbazens.

Questions diverses

- M. le Maire informe que l'acte notarié concernant les terrains de M. PAILLY est signé,
- Les travaux de désamiantage du futur logement sont prévus début août,
- M. le Maire demandera à plusieurs banques leur offre pour un emprunt de 150 000 € sur 20 ans,
- L'emplacement prévu pour les poubelles de la Vitarelle doit être revu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
D. FOISSAC



La Secrétaire,
C. SABATIER

